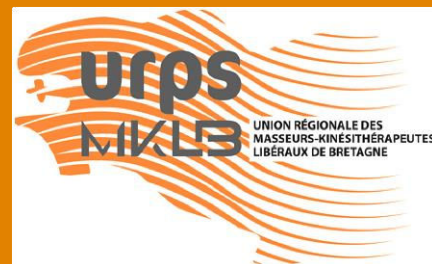


**Vous participez**, en tant que professionnel de santé libéral, au financement de l'URPS des Masseurs Kinésithérapeutes libéraux Bretons par le biais d'une cotisation obligatoire que vous prélève l'URSSAF chaque année...

**Découvrez**, au travers de ce document ce que sont les URPS (Union Régionale des Professionnels de Santé)...leur fonctionnement, leur rôle et leur intérêt pour notre profession...

**Remplissez**, dès aujourd'hui, le coupon-réponse, joint, afin de nous communiquer votre adresse mail...notre budget est, en effet, insuffisant pour réaliser l'envoi de un ou de plusieurs courriers chaque année. Par mail, nous pourrons vous adresser les informations relatives aux travaux de notre profession sur la région...

## URPS MKLB ...INFOS



### Nous contacter :

**URPS des Masseurs-Kinésithérapeutes Libéraux de Bretagne**

Siège social : 13 E, Boulevard Solférino  
35000 RENNES

Tel : 02 99 84 15 15 / Fax : 02 99 05 20 93  
Email : [accueil@maisondesurpsbretagne.org](mailto:accueil@maisondesurpsbretagne.org)

# N°1

Janvier 2014

### **Vos élus URPS MKLB...**

#### **LE BUREAU :**

<b>Président</b>	<b>Stéphane MASSON</b>
<b>Vice-présidente</b>	<b>Sophie LE GALL</b>
<b>Secrétaire</b>	<b>Agnès AUBERT</b>
<b>Secrétaire adj</b>	<b>Denis THOUVIGNON</b>
<b>Trésorier</b>	<b>Nicolas FEIST</b>
<b>Trésorier adj</b>	<b>Edouard BERTHELOT-LEBRUN</b>

#### **LES MEMBRES :**

**Elisabeth BOUCHER**  
**Patricia BERTRAM**  
**David LEMASSON**  
**Stérenn HOUEL**  
**Rozenn LAURENT**  
**Nicolas TREHIN**  
**Yves TIMONNIER**  
**Jean Luc LANGLAIS**  
**Michel TESSIER**

## EDITO

Bonjour à toutes et à tous,

**En** ce début d'année 2014, j'ai le grand plaisir de vous souhaiter une excellente année et de vous présenter la première lettre d'information de l'URPS des Masseurs Kinésithérapeutes libéraux de Bretagne.

**Après** la mise sur les rails, grâce notamment au travail de J.Y TRAMOY (qu'il en soit remercié), l'URPSMKLB est désormais opérationnelle.

Nous pouvons maintenant nous consacrer à l'une des missions les plus intéressantes : créer ou participer, avec les autres URPS, à la réalisation de projets.

Pour cela, il nous faut avant tout répertorier tous les projets de Bretagne, tous les réseaux (réseau bronchiolite, pôle de santé,...), toutes les actions innovantes.

Pour ce recensement des projets, nous aimerions savoir ce que vous faites déjà sur le terrain, savoir également si vous avez des idées en tête que vous voudriez concrétiser ou si vous êtes intéressés pour participer à un projet, quel qu'il soit.

**Il** y a deux manières de créer...

L'ARS Midi Pyrénées, par exemple, est partie de projets existants et initiés par des professionnels de santé, pour tenter de les généraliser.

L'ARS Bretagne a plus tendance à concevoir et à appliquer ensuite sur le terrain, même si quelques exceptions sont notables.

Nous pensons que la première façon de faire est plus durable et mieux vécue.

**Notre** rôle, en tant que représentants de l'URPS est de veiller à être présents dans les projets de l'ARS pour intervenir ou changer les orientations quand cela est possible, mais aussi et surtout pour bâtir des projets à notre convenance, pour que l'on ne nous impose pas des actions dans des conditions de partenariat « soumission », et tarifaires qui ne nous conviennent guère.

**Pour** poursuivre le travail ensemble, il nous reste à prendre connaissance de vos actions et à instaurer avec vous une communication via les adresses mails que vous nous aurez renvoyées par retour de courrier.

**Stéphane MASSON, Président**



**V**ous avez, dorénavant la possibilité de posséder une **messagerie sécurisée** et **gratuite** afin de communiquer avec les autres professionnels de santé.

Pour créer votre messagerie :

[www.esante-bretagne.fr](http://www.esante-bretagne.fr)



**P**ensez à votre **DPC** (Développement Professionnel Continu) **OBLIGATOIRE**.

Pour ouvrir votre compte :

[www.mondcp.fr](http://www.mondcp.fr)

Dans le cadre de la mise en place des ARS (Agence Régionale de Santé), **vous nous avez élus** pour vous représenter dans les différentes instances administratives de la région Bretagne. **Notre rôle** est de contribuer à la préparation, l'organisation et à la mise en œuvre du projet régional de santé.

## Qu'est-ce que l'ARS?

Ouverte depuis avril 2010, l'Agence Régionale de Santé a pour mission de mettre en place la politique de santé sur la région Bretagne.

L'Agence Régionale de Santé veille

- ✚ A l'analyse des besoins de santé et de l'offre de soins,
- ✚ A l'organisation de l'exercice professionnel,
- ✚ Poursuit des actions dans le domaine des soins, de la prévention, de la veille sanitaire, de la promotion de la santé et de l'éducation thérapeutique,
- ✚ Participe à la mise en œuvre des maisons et des pôles de santé afin d'améliorer la qualité et la coordination des soins.

Toutes les informations sur :  
[www.ars.bretagne.sante.fr](http://www.ars.bretagne.sante.fr)



## Qu'est-ce que l'URPS MKLB ?

L'URPS MKLB est donc l'URPS des Masseurs kinésithérapeutes Libéraux bretons.

Les Unions Régionales des Professionnels de Santé ont été créées par la Loi HPST « Hôpital Patient Santé Territoire »

**10 URPS** : Biologistes, Chirurgiens-Dentistes, Infirmiers, Masseurs-Kinésithérapeutes, Médecins, Orthophonistes, Orthoptistes, Pédiatres-Podologues, Pharmaciens, Sages-Femmes.

### SON FINANCEMENT :

Les URPS sont financées par les cotisations obligatoires des professionnels de santé libéraux, prélevées par l'URSSAF. Le calcul du montant des cotisations est arrêté par le ministère de la santé.

### SES ACTIONS :

7 des URPS de la région Bretagne se sont regroupées au sein de la Maison des URPS. Afin de favoriser le travail pluriprofessionnel, un COPIL Inter-URPS se réunit chaque mois pour échanger et mener une réflexion commune autour du développement de l'exercice pluridisciplinaire et des pratiques coopératives.

## Développement du DMP (Le dossier Médical Personnel) en Bretagne ...

Le DMP est le carnet de santé électronique du patient qui permet à tous les professionnels de santé d'obtenir et de partager les informations nécessaires et indispensables à une prise en charge efficiente du patient de manière coordonnée et sécurisée.

Dans l'objectif d'améliorer la coordination des soins et de fluidifier le parcours des patients, l'URPS des Masseurs Kinésithérapeutes bretons soutient, avec les autres URPS, le développement du DMP en Bretagne. Pour en savoir plus sur le DMP [www.dmp.gouv.fr](http://www.dmp.gouv.fr)

### Nos attentes et vos attentes...

Nous vous représentons désormais dans de multiples commissions : zonage, suivi des maisons et pôles de santé pluridisciplinaires, formation initiale, éducation thérapeutique, DMP (Dossier Médical Personnel) ...

Les 15 membres que vous avez élus sont désormais engagés dans de nombreuses actions.

Notre démarche est dirigée vers un seul but : donner toute sa place à la profession et mettre en avant ses compétences.

Notre métier de masseur kinésithérapeute est passionnant et doit, par obligation, évoluer dans le système des soins qui se met en place.

### Vous avez des idées, des envies de monter un projet ...

Si ce projet concerne un thème particulier (Parkinson, prévention entreprise ou scolaire ou sportive, en périnatalité, BPCO, garde respiratoire....) nous sommes là pour vous aider à vérifier sa faisabilité, à vous accompagner ou à faire le lien avec l'ARS. Nous sommes en attente de vos projets pour que le masseur kinésithérapeute soit acteur dans le système de soins et pour que les réseaux se créent.

**Pour l'avenir...** Il nous reste à mettre en place un système de communication et de liaison avec vous afin de vous transmettre de façon ponctuelle les informations urgentes vous concernant. Notre devoir est de vous informer régulièrement sur le suivi de nos travaux.

- ✚ Une lettre trimestrielle vous sera adressée **par voie électronique (Email)** uniquement par souci d'économie
- ✚ Vous pourrez vous exprimer librement et nous apporter vos idées.
- ✚ Nous vous interrogerons pour les délibérations importantes concernant la profession.

Vous trouverez joint à ce courrier un coupon-réponse pré-imprimé, à votre nom, à nous retourner,

✚ Veuillez à vérifier et à **corriger l'adresse postale** si celle-ci est erronée.

✚ Indiquez **votre adresse Email LISIBLEMENT** afin d'éviter la perte des courriels.



**Vous pouvez nous renvoyer le coupon-réponse par fax, par mail ou par courrier.**